

Journal des traducteurs Translators' Journal

Société des Traducteurs et Interprètes du Canada

La rédaction

Volume 9, numéro 3, 3e trimestre 1964

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061111ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061111ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

La rédaction (1964). Société des Traducteurs et Interprètes du Canada. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 9(3), 99–100.
<https://doi.org/10.7202/1061111ar>

SOCIÉTÉ DES TRADUCTEURS ET INTERPRÈTES DU CANADA

Le 6 juin 1964 a eu lieu à l'École secondaire d'Eastview, Ont., l'une des réunions régulières de la SOCIÉTÉ DES TRADUCTEURS ET INTERPRÈTES DU CANADA, à laquelle ont assisté une trentaine de fidèles. Montréal était manifestement très bien représenté.

L'objet de la réunion était, rappelons-le, d'essayer d'y voir un peu plus clair dans la répartition idéale des responsabilités entre la STIC, organisme national, et les organismes dont elle devrait en principe représenter la Fédération. Trois orateurs ont bien voulu nous faire part de leurs réflexions à ce sujet.



M. G. A. Mendel, chef du Service des langues étrangères au Bureau des traductions à Ottawa, nous a présenté un excellent exposé qu'il a conclu en recommandant que la STIC crée un comité chargé de rechercher et de formuler les problèmes de la profession. Elle soumettrait ensuite le fruit de ce travail aux organisations locales qui lui feraient connaître leurs réactions. Ainsi éclairée, la STIC pourrait aider les organisations locales en leur précisant les problèmes dont elles doivent s'occuper elles-mêmes, et en leur exposant la ligne de conduite qu'elle se propose de suivre à l'égard des autres.

M. Mendel a aussi présenté le cas des traducteurs de langues étrangères qui, bien que n'ayant aucun contact avec le français, souhaiteraient néanmoins unir leurs efforts à ceux de la STIC. Il s'est enfin demandé s'il n'était pas temps que les traducteurs cessent de grommeler et s'attellent sérieusement à la tâche de faire comprendre au client et au public qu'un traducteur est beaucoup plus qu'un simple copiste d'une langue dans une autre.



M. Marcel Paré, directeur de Publicité-Services à Montréal, avec son brio habituel, nous a confirmé qu'il envisageait très nettement l'existence de deux échelons d'organisation, ne serait-ce que pour tenir compte de certaines exigences de l'organisation constitutionnelle de notre pays, et que la formule la plus simple serait la constitution d'organisations provinciales, qui confieraient à l'organisation nationale qui en émanerait le soin de s'occuper des intérêts plus généraux de la profession. Forte de l'appui des organisations locales ou provinciales, la STIC pourrait leur proposer les normes auxquelles elles auraient intérêt à assujétir leurs membres, au moyen, par exemple, d'exams organisés localement en conformité de la législation provinciale.



Enfin M. Jean-Marc Lambert, collaborateur à la Division des Transports du Bureau des traductions à Ottawa, nous a proposé un départage des respon-

sabilités selon lequel l'organisation locale ou provinciale se chargerait du recrutement, fixerait les normes de compétence, établirait un taux minimum de rémunération, étudierait les intérêts de la profession, les conditions de travail, l'élaboration d'un projet de loi, etc., tandis que l'organisation nationale prêterait son concours à la fondation des sociétés locales, coordonnerait leur activité, représenterait la profession sur le plan international, assurerait un service de terminologie, s'efforcerait d'installer un secrétariat permanent et verrait à la publication de bulletins, d'un journal et ainsi de suite.

*

* * *

Vint ensuite la période des questions et avis exprimés par l'assemblée. Au début, MM. Emile Boucher et Henriot Mayer se sont empressés de rassurer M. Mendel en lui affirmant que les traducteurs de langues étrangères étaient depuis toujours les bienvenus à la STIC. Malheureusement il n'y a pas encore eu de décision claire sur la façon dont leur adhésion s'effectuerait, mais ils pourraient peut-être se constituer en groupe distinct pour ensuite adhérer à la STIC au même titre qu'une association provinciale. Il faudrait alors déterminer la façon d'évaluer la compétence de ces traducteurs, et envisager aussi s'il y aurait lieu d'admettre l'anglais comme seconde langue de travail de l'organisation.

La suite du débat a fait ressortir que la cause probable des balbutiements dans lesquels les efforts d'organisation de la profession semblent s'attarder est l'absence d'un secrétariat permanent. Mais tout le monde reconnaît qu'un tel secrétariat coûterait cher et n'est certainement pas à la portée des moyens actuels de la STIC. Cette constatation renouvelée a permis à Mlle Rita Bélanger, de Montréal, de faire de nouveau valoir l'idée de lancer une souscription pour constituer un fonds qui permettrait, grâce à un départ en grand, de réaliser de grandes choses. M. Donat Fleury, interprète à la Chambre des Communes et président de l'ATIO, en a profité pour signaler que l'association ontarienne étudie justement ce problème avec sérieux et songe à une conjugaison des efforts de leur association et de ceux de la STIC pour réaliser peut-être plus tôt l'établissement d'un secrétariat sans lequel ces deux associations, et les autres, semblent condamnées à végéter.

M. Louis Charbonneau, directeur de l'école du Bureau des traductions a tenu à rappeler à l'auditoire qu'il fallait être réaliste et ne pas vouloir bousculer les événements. Les progrès sont lents, sans doute, mais réels et c'est finalement l'optimisme qui doit l'emporter.

*

* * *

En plus du colloque lui-même, l'assemblée avait eu le plaisir d'entendre, à l'issue du repas, M. Daniel van Acker (NYMCATA) lui expliquer le grand projet que brassent à l'heure actuelle les traducteurs de New York. Il s'agirait en somme, sous le nom TRANSLATOR'S CENTER LIBRARY FOUNDATION (TCLF) de créer une sorte de foyer de la traduction où l'on pourrait grouper toute la documentation dont le traducteur est appelé à avoir besoin, et les bureaux qui d'une manière ou d'une autre s'occuperaient des divers intérêts de la profession.